

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN  
DU VENDREDI 25 MAI 2018**

Convocations adressées le vendredi 18 mai 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 43

Nombre de délégués votants : 53

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

**Délégués titulaires présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET a quitté la séance à la délibération n°8 et a donné pouvoir à M. PAUMIER, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Didier VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Jean-Gérard PAUMIER, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Sophie AUCONIE a quitté la séance à partir de la délibération n°13 et a donné pouvoir à M. METAIS, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN a quitté la séance à partir de la délibération n°13 et a donné pouvoir à Mme FOUQUET, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

**Titulaires absent(s) excusé(s) :**

Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nadine NOWAK a donné pouvoir à Alexandre CHAS, Michèle LAUNAY a donné pouvoir à Didier VALLEE, Jean-Paul LAUNAY a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Christian BRAULT a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Françoise DESROUSSEAUX a donné pouvoir à Alain GUILLEMIN, Jean-Marc PICHON a donné pouvoir à Marie-France BEAUFILS, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Christine BEUZELIN puis à partir de la délibération n°13 à Mme SCHALK-PETITOT, Yves MASSOT a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS.

**Désignation de Patrick CHALON en qualité de secrétaire de séance.**

---

**INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLU DE BALLAN-MIRE**

---

**Rapporteur :** Messieurs Christian GATARD et Alexandre CHAS, vice-présidents.

La commune de Ballan-Miré a sollicité la Métropole par courrier du 19 avril 2018 afin d'engager la modification n°6 du PLU de Ballan-Miré.

Le projet de modification concerne l'évolution du règlement de la zone UX du PLU pour répondre à des besoins d'extension d'un établissement industriel (entreprise Cléopâtre, fabricant de colles, peintures et produits de loisirs créatifs, présent sur la zone d'activités de la Chataigneraie depuis les années 1970) et à un projet d'implantation d'un hôtel (franchise).

Les modifications envisagées concernent l'augmentation de la hauteur maximale des constructions autorisées (art. 10) et les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions (en l'occurrence, le traitement architectural des installations positionnées en toiture, art. 11).

Cette évolution réglementaire nécessite la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée que Tours Métropole Val de Loire va donc engager.

Le lancement d'une modification simplifiée ne nécessite pas d'acte administratif de la part de la collectivité compétente en matière d'urbanisme. Toutefois, une information en conseil métropolitain est requise.

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

---

#### **C\_18\_05\_25\_010–TOURISME - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SPL TOURS VAL DE LOIRE TOURISME - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR 2018.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget de la Société Publique Locale Tours Val de Loire Tourisme pour l'année 2018 et le plan d'actions 2018,

- **AUTORISE** le versement d'une contribution de 1.745.000 € à la Société Publique Locale Tours Val de Loire Tourisme pour l'année 2018, selon le budget prévisionnel et les modalités définies dans la convention de délégation de service public.

- **PRECISE**, qu'au vu de l'acompte versé en 2018, le solde à verser au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1.220.750 €.

**Vote à l'unanimité.**

---

#### **C\_18\_05\_25\_012–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - INSTAURATION DU PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DES HAUTS DE SAINTE-RADEGONDE A TOURS POUR LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** d'instituer, à la demande de la Ville de Tours, sur le secteur des Hauts de Sainte-Radegonde, un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) au sens de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme, pour une durée de 15 ans,

- **APPROUVE** le programme de réalisation des équipements publics susvisé pour un montant prévisionnel de 6.853.193 € HT dont 88 % sont mis à la charge des opérateurs du périmètre du projet urbain partenarial des Hauts de Sainte-Radegonde, et dont 12 % sont à la charge de la Ville de Tours,

- **DIT** que les participations foncières et financières de chaque opérateur seront intégralement perçues par la Ville de Tours,

- **DIT** que les équipements et espaces publics susvisés seront rétrocédés à Tours Métropole Val de Loire qui en assurera la gestion et l'entretien,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au projet urbain partenarial des Hauts de Sainte-Radegonde, qui seront signées entre Tours Métropole Val de Loire, la Ville de Tours et chaque opérateur.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_18\_05\_25\_001–INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 20 AVRIL 2018, DES ARRETES A2018-67 A2018-99 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MARS 2018.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Philippe BRIAND, président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_18\_05\_25\_002–INSTITUTIONS - COMMISSIONS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITES 2017.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Philippe BRIAND, président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** des travaux réalisés en 2017 par la Commission des Services Publics Locaux de Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_18\_05\_25\_003–FINANCES - TRANSFERT DES COMPETENCES A LA METROPOLE - AUTORISATION DE TRANSFERT DES CONTRATS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le transfert des contrats faisant l'objet d'un transfert total à la Métropole,

- **AUTORISE** la signature des avenants de transfert partiel des contrats, à la Métropole,

- **DIT** que la Métropole est substituée dans les droits et obligations des communes pour l'exécution de la part qui lui est transférée desdits contrats,

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

**C\_18\_05\_25\_004–FINANCES - EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR 2018.**

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Dossier retiré de la séance.**

**C\_18\_05\_25\_005–FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2018-  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2017.**

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ABROGE** la délibération du 18 décembre 2017 fixant le montant de la DSC pour 2018,
- **FIXE** comme suit le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2018 :

Communes	Montant en €
Ballan Miré	131 901
Berthenay	18 380
Chambray Les Tours	314 210
Chanceaux sur Choisille	56 669
Druye	21 222
Fondettes	203 361
Joué les Tours	643 695
La Membrolle sur Choisille	105 620
La Riche	382 146
Luynes	164 521
Mettray	76 242
Notre Dame d'Oé	141 185
Parcay Meslay	56 313
Rochecorbon	62 170
St Avertin	280 059
St Cyr sur Loire	340 190
St Etienne de Chigny	47 717
St Genouph	33 830
St Pierre des Corps	637 836
Savonnières	46 884
Tours	1 566 068
Villandry	25 566
<b>Total général</b>	<b>5 355 785</b>

**Vote à la majorité**  
**(2 abstentions : MMe BEAUFILS, BELNOUE)**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT 0 €

Le détail des écritures et la vue d'ensemble du budget sont joints en annexe à la présente délibération.

⇒ **Ordures ménagères**

Conteneurisation 2018	1.250.000 €
Aménagement dépôts et déchetteries	-1.250.000 €
Matériel de Transport	-101.160 €
Equipement matériel OM	101.160 €

⇒ **Infrastructures**

Programme investissement ex voies départementales	-200.000 €
Equipement services transférés	200.000 €
Fonds d'investissement Parçay Meslay	-20.000 €
Fonds d'investissement La Riche	-52.613 €
Aménagement place St Anne La Riche	52.613 €
Fonds d'investissement Chambray Lès Tours	-30.143 €
Fonds d'investissement St Pierre des Corps	-24.900 €

⇒ **Eaux pluviales**

Eaux pluviales la Thibaudière Chambray Lès Tours	30.143 €
Eaux pluviales av Y.Farges St Pierre des Corps	24.900 €

⇒ **Energie**

Equipement matériel	-15.204 €
FDC Energie 2018	15.204 €

⇒ **Culture**

Pôle des arts urbains	-70.000 €
37eme Parallèle	70.000 €
CCCOD	20.000 €

⇒ **Sports**

Piscine Fondettes	- 40.000 €
FDC salle Grenon 2018	-255.000 €
FDC salle Grenon 2017	280.000 €
FDC Aire de jeux St Etienne de Chigny	-110.000 €

⇒ **Tourisme**

FDC Mise en lumière cathédrale	- 53.000 €
FDC Mise en lumière patrimoine Tours	-22.000 €

⇒ **Développement économique**

Etudes réaménagement commerces Centre bourg Parçay Meslay	20.000 €
FDC Parc expo réfection électrique	50.000 €
Développement numérique du territoire	110.000 €

⇒ **Interventions patrimoine métropole**

SOCOFER	20.000 €
---------	----------

- **AUTORISE** le Président pour la durée de l'exercice 2018 à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'intérieur d'une même section, hors chapitre O12 (dépenses de personnel).

**Vote à la majorité**

(2 votes contre : Mme Cécile JONATHAN, M. Emmanuel DENIS)

---

**C\_18\_05\_25\_007–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** des transformations et créations de postes détaillées ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

- transformation du poste n°496 relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques en en emploi de droit privé classifié entre le groupe 1 et le groupe 3 de la convention des entreprises de l'eau et de l'assainissement,

- création d'un poste n°5126, emploi de droit privé classifié entre le groupe 3 et le groupe 5.

- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des postes et des effectifs.

**Vote à l'unanimité**

---

**C\_18\_05\_25\_008–RESSOURCES HUMAINES - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité technique à 8 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité technique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 8.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_18\_05\_25\_009–RESSOURCES HUMAINES - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU COMITE HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 8 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au sein du CHSCT en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 8.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_18\_05\_25\_011–MOBILITES - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS : TARIFS 2018-2019.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, les tarifs TTC des transports publics urbains de voyageurs :

\* **FIL BLEU :**

Titres de transport	Tarif 2018	Validité	Ayants droit/Particularités
Enfants de moins de 5 ans	gratuit		
Ticket sans contact	0,10 €		
Titre Occasionnels	tarif 2018	Validité	ayants droit/particularités
Titre Unitaire (tram, bus, calèche)	1,60 €	1h	
2 voyages	3,00 €	1h	
10 voyages	14,00 €	1h	valable pour 10 voyages d'une heure, utilisable par une personne
Carte à voyages	1,40 €	1h	de 3 à 99 voyages à recharger
Liberté Liberté PRO	1,40 €	1h	Prélèvement différé le 15 du mois suivant
Ticket 24 heures	4,10 €	24h	
Ticket 48 heures	6,20 €	48 h	
Ticket Journée événement	1,90 €	journée	
Ticket tribu 1h famille	2,60 €	1h	3 à 4 personnes voyageant ensemble le samedi ou le dimanche

Ticket groupe (1h pour 10 à 20 personnes)	14,60 €	1h	groupes de 10 à 20 personnes valable entre 8h30 et 16h30. Pas d'amplitude horaire pendant les vacances scolaires
Ticket groupe (1h pour 21 à 40 personnes)	20,60 €		groupes de 21 à 40 personnes valable entre 8h30 et 16h30. Pas d'amplitude horaire pendant les vacances scolaires
Pass congrès 24 heures	3,90 €	24 h	Pass distribué par l'office du Tourisme aux congressistes
Pass congrès 48 heures	5,90 €	48 h	Pass distribué par l'office du Tourisme aux congressistes
Pass Congrès 72 heures	7,90 €	72 h	Pass distribué par l'office du Tourisme aux congressistes
Pass Congrès 96 heures	9,90 €	96 h	Pass distribué par l'office du Tourisme aux congressistes
Parking Vélos	15,00 €	1 an	Il convient d'ajouter 2 € pour la création du support
Parking relais	3,10 €	journée	1 à 4 personnes voyageant séparément
<b>Abonnements</b>	<b>tarif 2018</b>		
Pass tout public*	39,50 €	mensuel valable du 1 au dernier jour du mois	
Pass Etudiant*	27,60 €		étudiants de l'enseignement supérieur
Pass scolaire*	24,80 €		élèves dès l'âge de 5 ans et apprentis scolarisés et résidant dans le périmètre Fil Bleu
Pass Famille Nombreuse (3 enfants et plus)*	65,90 €		enfants de familles ayant au moins 3 enfants scolarisés à l'intérieur du périmètre Fil Bleu et âgés de 5 à 21 ans
Pass + 65 ans non subventionné*	29,00 €		avoir 65 ans (date anniversaire au moment de l'achat) - âge révolu
Pass demandeur d'emploi non subventionné	19,50 €		être demandeur d'emploi, avoir des revenus > SMIC et être domicilié à l'intérieur du périmètre Fil Bleu. Les revenus pris en compte sont les revenus bruts du foyer, avant toute réduction fiscale
<b>Titres sociaux</b>	<b>tarif 2018</b>		
Pass + 65 ans subventionné	17,50 €	mensuel valable du 1 au dernier jour du mois	avoir 65 ans (date anniversaire au moment de l'achat) - âge révolu et être non imposable
Pass demandeur d'emploi subventionné	5,30 €		demandeur d'emploi, avoir des revenus < SMIC et domicilié à l'intérieur du périmètre Fil Bleu. Les revenus pris en compte sont les revenus bruts du foyer, avant toute réduction fiscale
AAH <80% dispensés de recherche d'emploi	5,30 €		être titulaire de l'AAH <80% dispensé de recherche d'emploi et résider à l'intérieur du périmètre Fil Bleu. Renouvellement du titre tous les 6 mois
Invalide	gratuit	annuel (10 € par an pour les frais de dossier)	résider à l'intérieur du périmètre Fil Bleu et être titulaire d'une carte d'invalidité dont le taux de validité doit être : supérieur ou égal à 66% en cas d'invalidité du travail, supérieur ou égal à 80% en cas d'invalidité civile, supérieur ou égal à 75% en cas d'invalidité de guerre.

\*Pour ces abonnements, un 12ème mois gratuit est offert aux abonnés ayant acheté 11 mois consécutifs

\*Le périmètre Fil Bleu est constitué du périmètre de transports urbains et des communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne et la Ville aux Dames

### Rappel des tarifs Vélociti :

Il est rappelé que le montant de la caution pour les utilisateurs Velociti est de 200 euros et de 300 euros pour les vélos pliants.

	Abonnés Fil Bleu	Non abonnés Fil Bleu
Vélociti	3 € / mois	5 € / mois

La tarification en place est une tarification à 3 niveaux de temps (3 mois/5 mois/ 11 mois).

Rappel des tarifs Fil Blanc :

Il est rappelé que le tarif FIL BLANC reste fixé à 1,50 €.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_18\_05\_25\_013–DEVELOPPEMENT DURABLE - LA GLORIETTE - PETITE RESTAURATION - TARIFS.**

---

**Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.**

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** la vente de petite restauration et boissons sur le site de la Gloriette durant la période comprise entre le 13 mai et le 14 octobre 2018,
- **APPROUVE** les tarifs qui seront appliqués durant ladite période.

**Vote à l'unanimité**

---

**C\_18\_05\_25\_014–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS ENTRE LA MEDIATION DE L'EAU ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.**

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** les termes de la convention portant partenariat entre la Médiation de l'eau et Tours Métropole Val de Loire,
- **APPROUVE** les tarifs portés dans ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**C\_18\_05\_25\_015–GEMAPI - MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'INDRE (SAVI).**

---

**Rapporteur : Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.**

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI),
- **TRANSFERE** au SAVI uniquement l'exercice des compétences obligatoires « gestion des milieux aquatiques (GEMA) » définies au 1°, 2° et 8° de l'article L.2111-7 du code de l'environnement et reprises par les statuts joints soit :
  - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
  - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

-la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet objet,

- **DESIGNE**, M Jacques JOSELON, en qualité de membre titulaire aux côtés de Mme Monique CHEVALIER et MM Louis BERTRAND et Noël DEBLAISE ainsi des membres suppléants Mmes Marie-Agnès DAUMAIN, Françoise DOUCET et Aude GOBLET de Tours Métropole Val de Loire au sein du SAVI.

**Vote à l'unanimité**

---

**C\_18\_05\_25\_016–GEMAPI - MODIFICATIONS STATUTAIRES ET TRANSFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS (SICA) EN SYNDICAT MIXTE DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS (SMCA).**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat Mixte de la Choisille et de ses Affluents (SMCA),

- **TRANSFERE** au SMCA l'exercice des compétences obligatoires « gestion des milieux aquatiques (GEMA) » définies au 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement et reprises par les statuts joints soit:

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet objet ;

- **DESIGNE** Mme Christine FONTENEAU, Mme Régine HINET, M. Ludovic BOURDIN, M. Jean-Claude DUCHESNE, M. Michel DUREAU, M. Emmanuel FLEUREAU, M. Dominique GOURDON, M. Jean-Paul LAUNAY, M. Roland LESSMEISTER, M. Sébastien MARAIS, M. Daniel OHLMANN, M. Jean-Philippe ROBIN, M. Christian VRAIN et M. PILLOT François, en qualité de membres titulaires, Mme Virginie AUBRIOT VERRYDEN, Mme Nicole DUMONT, Mme Anna FOUCAUD, Mme Catherine GARIN LIEGE, Mme Nathalie RUQUOIS, Mme Nathalie SAUVEY, M. Michel BAYENS, M. Sébastien CORLAY QUESTEL, M. Jean-Pierre DESLIE, M. Bruno FENET, M. Alain FIEVEZ, M. Clément FORTIER, M. Jean-Paul GROSSIN et M. PASQUIER en qualité de représentants suppléants de Tours Métropole Val de Loire au sein du SMCA.

**Vote à l'unanimité**

**Clôture de la séance à 20 h 40.**



Le Directeur Général des Services,

*F. Baudin*  
Frédéric BAUDIN-CULLIERE